

# De nouveaux types de colis au Centre de l'Aube

**Le Centre de l'Aube a reçu pour stockage, en décembre 2001, un télémanipulateur constituant un ensemble de déchets volumineux. Capable d'accueillir des déchets de formes diverses tout en respectant les normes de sûreté, le Centre de l'Aube recevra prochainement des nouveaux types de colis.**



*Stockage du télémanipulateur dans un ouvrage au Centre de l'Aube*

Le 13 décembre 2001, un ensemble de déchets de grandes dimensions, provenant de l'usine de retraitement de Cogema La Hague, a été livré au Centre de l'Aube par convoi exceptionnel. Il s'agissait d'un télémanipulateur, un appareil permettant d'assurer à distance des travaux associés à des opérations de démantèlement. Cet outil et les différents éléments qui le composent constituent maintenant des déchets radioactifs.

Bien que ces déchets soient très faiblement radioactifs, la Direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR) a autorisé, après étude, le Centre de l'Aube à les stocker, au vu des dimensions (8,25 mètres de long pour la partie la plus importante du télémanipulateur) et du poids (42 tonnes) de ces déchets. Dès sa réception au Centre de l'Aube, le télémanipulateur a été entreposé sous une charpente mobile pour le protéger des intempéries. Le 16 mai dernier, il a été stocké dans un ouvrage et injecté de mortier pour en assurer la résistance mécanique. Le remplissage de cette case se poursuit avec le stockage de caissons métalliques.

## **Le stockage des couvercles de cuves autorisé**

Le Centre de l'Aube accueillera prochainement d'autres colis de déchets volumineux. Ainsi, en octobre 2001, la DGSNR a-t-elle

donné son autorisation pour le stockage de 55 couvercles de cuves EDF, qui ont été ou seront remplacés. Actuellement entreposés sur le site du Tricastin à Pierrelatte (Drôme), ces objets ont un diamètre de 5,30 mètres pour les plus grands, et pèsent plus d'une centaine de tonnes. La date de leur arrivée au Centre de l'Aube n'est pas encore arrêtée et ne devrait pas se situer avant 2004.

Auparavant, le Centre de l'Aube aura reçu d'autres colis de déchets spécifiques. Il s'agit de déchets irradiants provenant de Cogema. Émettant un rayonnement supérieur aux normes de transport, ces colis seront acheminés jusqu'au Centre en étant recouverts d'une surprotection biologique. Ils feront également l'objet d'un stockage particulier. Celui-ci s'effectuera en effet à partir d'une cabine déportée (elle sera installée au pied de la charpente protégeant l'ouvrage) et à l'aide de caméras vidéos. Avec l'accord de la DGSNR et conformément aux normes de sûreté, une première réception de 180 colis de déchets irradiants est prévue pour le premier semestre 2003.

Le Centre de l'Aube démontre ainsi sa capacité à s'adapter aux contraintes techniques liées aux caractéristiques physiques et radiologiques des déchets, dans le strict respect des règles de sûreté du site.